

Paris, le 23 février 2024



Madame Gaëlle Martinez  
Union syndicale Solidaires  
Déléguée générale fonction publique  
31 rue de la Grange aux belles  
75010 PARIS

à  
Monsieur Stanislas Guérini  
Ministre de la Transformation  
et de la Fonction publiques  
101 rue de Grenelle  
75007 — PARIS

**OBJET** : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 31 mars 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble: réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts nocifs n'en sont que l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs. Les conséquences qui en découlent sont et seront particulièrement néfastes pour les conditions de travail de tous·tes les agent·es notamment depuis la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants de la fonction publique à partir du 1er janvier 2023. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire: elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que l'été passé montre les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne

peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance. Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres annonces faites lors de la réunion salariale du 12 juin ne sont en aucun cas suffisantes pour répondre à l'urgence que vivent les agent·es publics. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice est bien en deçà de l'inflation et ne couvre aucunement les pertes de rémunération des agent·es publics sur ces dernières années et se situe en deçà même de l'inflation sur un an qui s'établit à plus de 4.9%. Les mesures indemnitaires discriminatoires constituent dans les services un outil de division entre agent·es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Face à l'urgence salariale Solidaires Fonction Publique appelle les agent·es publiques à se mettre en grève tout particulièrement le 19 mars, dans le cadre de la journée de mobilisation intersyndicale.

L'annonce d'un projet de loi incluant une rémunération des agent·es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent·es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent·es au dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent·es de leurs missions.

La réforme des retraites, injuste et injustifiée, imposée par l'article 49-3 malgré l'opposition massive de la population entraîne de nouveaux reculs inadmissibles pour les droits des agent·es publics. Le report d'âge légal de la retraite pénalise particulièrement les femmes, qui constituent 60% des effectifs des agent·es publics et dont les carrières sont bien souvent heurtées du fait du congé parental et du temps partiel. Les agent·es partent de plus en plus sans bénéficier du taux plein, avec des retraites insuffisantes. Ils et elles vont subir une dégradation franche et réelle de leurs conditions de vies.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail. Solidaires Fonction Publique appelle les agent·es publics à participer à la grève féministe du 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

Concernant le Covid 19, de nombreux sujets concernant la maladie sont toujours en suspens. Depuis de trop nombreux mois, certains dossiers stagnent. Il est indispensable d'avancer réellement en ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle. La création du tableau n°100 de la Sécurité Sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent·es qui ont été ou seront contaminé·es en lien avec leur travail. Nous exigeons un nouveau décret permettant qu'une reconnaissance pour tous·tes les agent·es contaminé·es dans le cadre professionnel soit établi.

L'absence de réponses interversants aux interrogations légitimes des agent·es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para-olympiques est préoccupante. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent·es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- l'abrogation de la réforme des retraites

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

